



FONDS DE DOTATION VAINCRE LE SYNDROME D'USHER DE TYPE 2

Promesse de don

Ce Fonds de Dotation a pour objectif de **recueillir les fonds pour financer et pérenniser la recherche médicale pour le Syndrome d'Usher de Type 2.**

Qu'est-ce que le Syndrome d'Usher de Type 2 (définition Orphanet) ?

C'est une **maladie génétique rare** associant une **perte d'audition bilatérale** dès la naissance et une **réduction progressive de la vue** (rétinite pigmentaire) se manifestant cliniquement dès l'adolescence.

La recherche aujourd'hui:

Actuellement, l'Inserm⁽¹⁾ U1051, situé à l'Institut des Neurosciences de Montpellier, avec le groupe du Dr Vasiliki Kalatzis et au sein de l'équipe du Professeur Christian Hamel, développe deux approches thérapeutiques pour relever le défi du remplacement du **gène USH2A**, dont les déficits empêchent la création d'une protéine essentielle pour **l'audition** et **la vision**.

L'une de ces approches est le **remplacement du gène** grâce à un nouveau vecteur, c'est la **thérapie génique**.

L'autre approche est une correction du gène USH2A, par le système CRISPR-Cas9. C'est la technique innovante dans la **thérapie cellulaire**. Elle agit à la manière de ciseaux moléculaires, excisant la mutation du gène pour la remplacer par la **bonne séquence génétique**.

Le Syndrome d'Usher est une **maladie rare monogénique**, moins complexe que les maladies fréquentes. Une maladie est dite monogénique quand sa genèse est provoquée par la **mutation d'un seul gène**. Près d'un enfant sur 100 naît avec une **maladie génétique** inscrite dans son génome⁽²⁾.

Donner pour le Syndrome d'Usher c'est aussi donner un immense espoir à toutes les maladies génétiques et leur transmission.

Grâce à la promesse de vos dons, nous espérons atteindre les 15 000€ qui nous permettront la création du Fonds de Dotation, entièrement dédié au financement de la recherche.

Le dossier sera ensuite déposé auprès de l'administration fiscale pour l'obtention d'un rescrit, assurant du bénéfice de réduction d'imposition pour les donateurs.

La structure sera officialisée lors d'une réunion de lancement durant laquelle nous désignerons les 3 membres fondateurs (Président, Trésorier, Secrétaire Général), nous choisirons le nom du Fonds de Dotation et nous lancerons le recueil des promesses de dons.

Faites le partager à votre famille, vos amis et vos relations afin d'aider à la visibilité sur le Syndrome d'Usher de Type 2 et d'en soutenir la recherche.



FONDS DE DOTATION
VAINCRE LE SYNDROME D'USHER DE TYPE 2

Promesse de don

Nom : Prénom :

Raison sociale (pour une entreprise) :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Pays : Téléphone :

Email :

Je soutiens l'action du Fonds de Dotation Vaincre le Syndrome d'Usher 2 en faisant une promesse de don de€.

Fait à Le ____/____/____. Signature :

Envoyer ce formulaire daté et signé à :

FONDS DE DOTATION VAINCRE LE SYNDROME D'USHER 2

Madame Brigitte ROUILLAC
26 rue Anatole Le Braz - 35700 RENNES

N'hésitez pas à nous contacter ou à nous envoyer votre promesse de don par téléphone ou par mail :
+33 6 20 65 33 33 - vaincre.usher2@gmail.com

Grâce aux dispositions fiscales, **les particuliers** qui consentent des dons au profit d'un fonds de dotation bénéficient d'une réduction d'impôt sur le revenu (IRPP) à hauteur de 66% du montant des versements, dans la limite de 20% du revenu imposable.

Votre don	Votre économie d'impôt	Votre coût réel
50€	33€	17€
100€	66€	34€
300€	198€	102€
500€	330€	170€
1 000€	660€	340€

Les entreprises qui consentent des dons au profit d'un fonds de dotation bénéficient quant à elles d'une réduction d'impôt à hauteur de 60% du montant de leurs versements, dans la limite de 5% du chiffre d'affaire.

Votre don	Votre économie d'impôt	Votre coût réel
300€	180€	120€
500€	300€	200€
800€	480€	320€
1 500€	900€	600€
2 000€	1 200€	800€